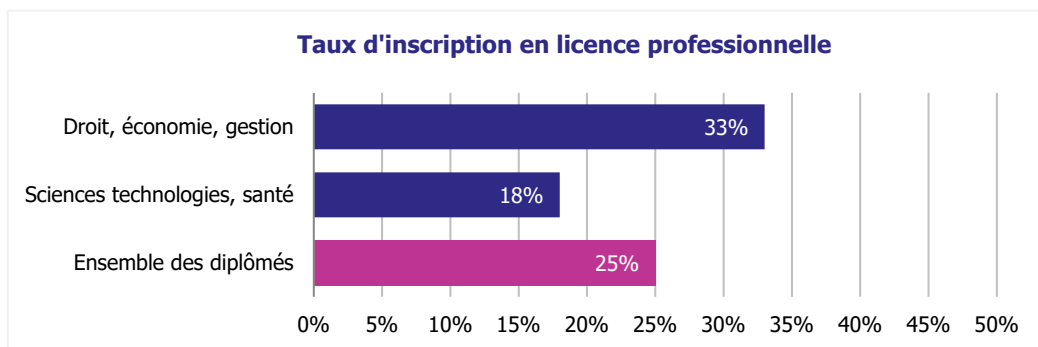
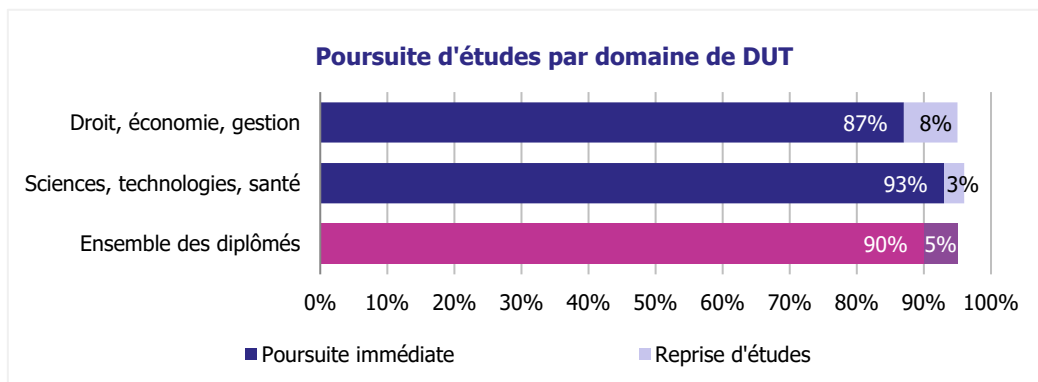


Parcours d'études après un DUT



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

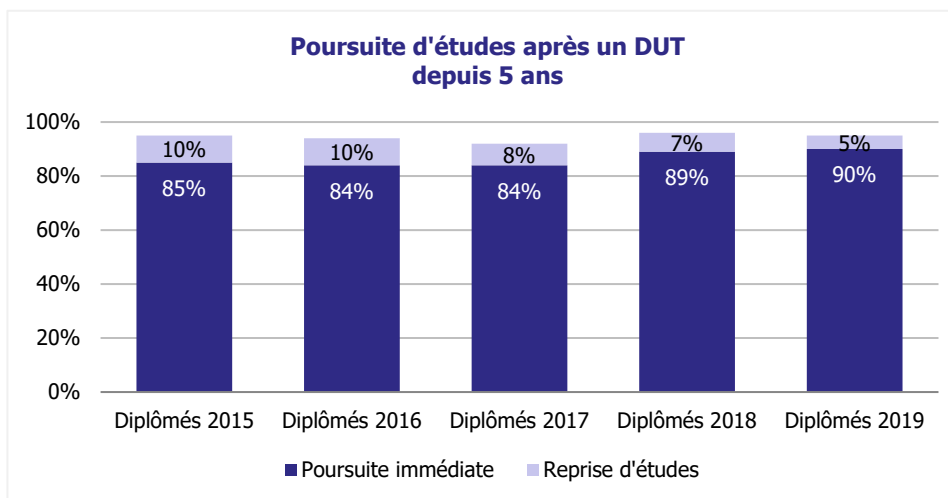
Part des diplômés inscrits dans une formation après une ou deux années d'interruption d'études.

Taux d'inscription en licence professionnelle :

Part des diplômés inscrits en licence professionnelle, quelle que soit l'année d'inscription.

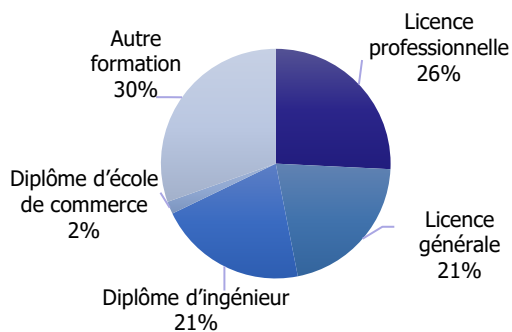
Immédiatement après l'obtention de leurs DUT en 2019, neuf étudiants sur dix ont prolongé leur parcours d'études, soit autant que la promotion 2018, confirmant ainsi la tendance à la hausse des poursuites d'études. De plus, la moitié des diplômés ayant interrompu leurs études une ou deux années se sont finalement réinscrits dans une formation. Par rapport aux diplômés de sciences, technologies, santé, les diplômés de DUT du domaine droit, économie, gestion poursuivent un peu moins souvent dans la continuité de leur DUT. Toutefois, étant plus nombreux à reprendre leurs études, l'interruption durable des études, c'est-à-dire au moins trois ans, est équivalente pour les diplômés des deux domaines de formation. Au total, 5 % des diplômés de DUT ne poursuivent pas leurs études, soit autant qu'au niveau national*.

Un quart des diplômés ont complété leur DUT par une licence professionnelle, préparée majoritairement (68 %) à l'Université Gustave Eiffel, et plus particulièrement à l'IUT. Les diplômés de DUT en droit, économie, gestion choisissent plus souvent ce diplôme (un tiers contre un cinquième des diplômés de sciences, technologies, santé). C'est également un diplôme que les apprentis pendant le DUT privilégient (38 %).

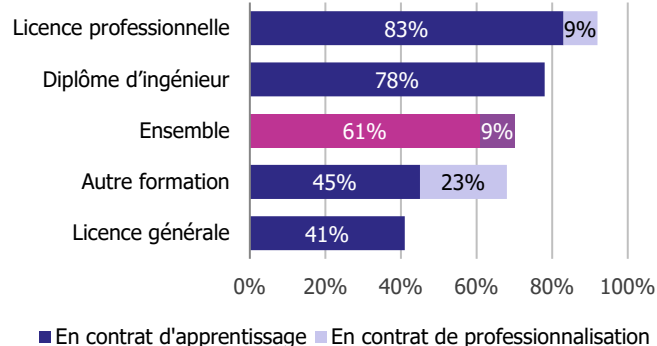


Les formations après le DUT

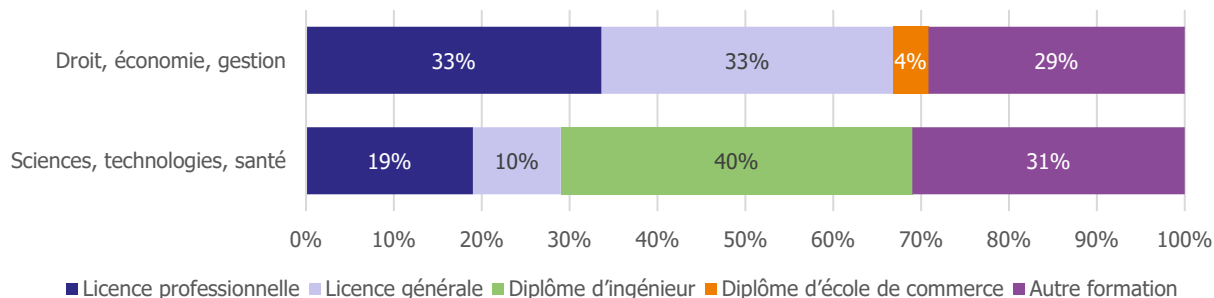
Etudes suivies immédiatement après le DUT



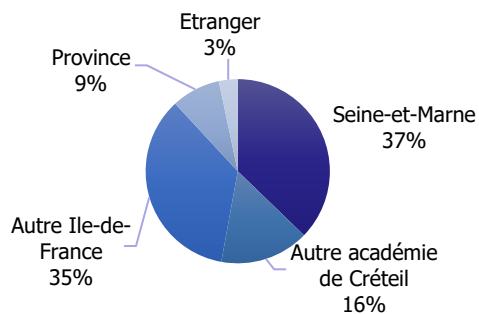
Poursuite d'études sous contrat



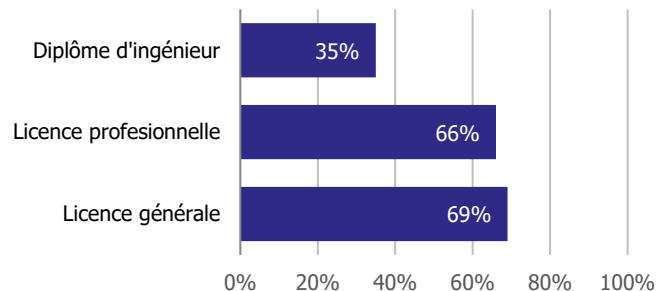
Formation suivie selon le domaine du DUT



Lieu des études



Taux de poursuite à l'Université Gustave Eiffel



L'année suivant l'obtention du diplôme, un quart des diplômés de DUT préparent une licence professionnelle et un cinquième une licence générale, majoritairement à l'Université Gustave Eiffel. Les diplômés du domaine droit, économie, gestion poursuivent majoritairement en licence (professionnelle ou académique). Les diplômés de DUT en sciences, technologies, santé, poursuivent quant à eux plus fréquemment en diplôme d'ingénieur, auquel s'ajoutent les étudiants inscrits en classe préparatoire ATS (adaptation technicien supérieur) qui se destinent également à ce type de poursuite d'études.

Les titulaires d'un bac général choisissent des orientations différentes des bacheliers non généraux. Ainsi, à l'issue d'un DUT du domaine droit, économie, gestion, ils s'inscrivent plus fréquemment en licence générale ; après un DUT de sciences, technologies, santé ils intègrent plus souvent un cursus d'ingénieur.

La majorité des étudiants poursuivent leurs études sous statut d'apprenti (61 %) ou plus rarement en contrat de professionnalisation (9 %). Les étudiants en licence professionnelle et en diplôme d'ingénieur suivent majoritairement leur formation en alternance. Fort logiquement, c'est moins le cas des étudiants de licence générale, sans être rare (41 %).

Quasiment tous les étudiants poursuivent leurs études en Ile-de-France, et notamment dans l'académie de Créteil. Toutefois, les élèves ingénieurs ont plus souvent quitté la région pour rejoindre un établissement de province (14 %). D'ailleurs, seuls un tiers poursuit ses études à l'Université Gustave Eiffel.

Quelles que soient les études choisies, elles sont couronnées de succès : 95 % ont validé leur année de formation.

Définition

Taux de poursuite d'études à l'université Gustave Eiffel :

Part des étudiants inscrits à l'université Gustave Eiffel parmi les diplômés ayant poursuivi leurs études immédiatement après le DUT.

L'insertion professionnelle

| | Diplômés 2017, 2018, 2019 |
|--|--------------------------------------|
| Taux de diplômés sur le marché de l'emploi | 7 % |
| Taux de chômage | 10 % |
| Temps d'accès à l'emploi | 3,4 mois |
| Salaire moyen à l'embauche | 1 461 € |
| Conditions d'emploi à 30 mois | |
| Taux d'emploi stable | 73 % |
| Part des PCS cadre et profession intermédiaire | 71 % |
| Salaire moyen à 30 mois | 1 838 € |

Définitions

Taux de diplômés sur le marché de l'emploi :

Part des diplômés actifs 30 mois après l'obtention du diplôme parmi l'ensemble des diplômés de DUT.

Temps d'accès à l'emploi :

Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi. Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI + fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et de niveau profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 30 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

Moins d'un dixième des diplômés intègrent le marché du travail avec leur DUT à faire valoir. Trente mois après la sortie de formation, 10 % sont en recherche d'emploi (soit un peu moins souvent que l'ensemble des DUT au niveau national*). Les diplômés accèdent à l'emploi en moyenne en 3,4 mois. De surcroît, les trois quarts sont recrutés en trois mois ou moins.

Les conditions d'emploi au moment de l'enquête sont comparables, voire meilleures que celles observées au niveau national. Ainsi, les trois quarts des diplômés en emploi ont signé des contrats stables et quasiment autant occupent des fonctions relevant de la catégorie des cadres ou professions intermédiaires selon la nomenclature de l'INSEE. Enfin, en moyenne, leurs rémunérations sont plus élevées.

* La meilleure insertion des diplômés de DUT à 18 mois éclipsée par la baisse du taux à 30 mois. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Note Flash du SIES n°20, décembre 2020.

Sources et méthodologie

Source :

Apogée et enquête téléphonique et électronique, 30 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de DUT en 2019, soit 502 diplômés.

Taux de parcours connus :

82 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

- ◆ L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes.
- ◆ Les statistiques ont été redressées.